

CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE : Voeux du maire



CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE : Voeux du maire

Vendredi soir, à la salle des fêtes de Labarrère, a eu lieu la première cérémonie des vœux du maire de la commune nouvelle Castenau-d'Auzan-Labarrère

. Patrick Batmale l'ancien maire de Labarrère, qui depuis l'union des deux communes est devenu maire délégué de la commune historique de Labarrère, et adjoint à la commune nouvelle, a ouvert la cérémonie en précisant : « La commune nouvelle est une première dans le Gers depuis les nouvelles lois sur les regroupements de communes de mars 2015. C'est un projet ambitieux qui, financièrement, a beaucoup d'avantages. C'est aussi un projet humain et nous avons chacun la responsabilité de sa réussite. La commune nouvelle respectera l'identité de chaque village, mais en plus, elle donnera des moyens supplémentaires pour la gestion. Philippe Beyries a été élu maire de la commune nouvelle. La quasi-unanimité du nouveau conseil municipal lui a fait confiance. »

Après avoir rassuré les Labarrérois que son engagement auprès d'eux restera le même, Patrick Batmale a précisé : « Une permanence à la mairie de Labarrère est assurée depuis le début de l'année, le mercredi matin et le vendredi après-midi. Les Labarrérois ont aussi la possibilité d'aller à la mairie de Castelnaud-d'Auzan, tous les matins du lundi au vendredi. Ils peuvent aussi profiter du service postal communal. Le vendredi après-midi, je serai comme précédemment à votre disposition à la mairie de Labarrère et je continue à être responsable de l'état civil de Labarrère, et je pourrai procéder aux mariages et autres actes civils comme par le passé.

Avant de donner la parole au maire Philippe Beyries, Patrick Batmale a remercié ses conseillers pour la confiance qu'ils lui ont accordée et leur travail réalisé, ainsi que les employés communaux, les dirigeants et bénévoles des associations, les Sapeurs-pompiers de Montréal du Gers et de Castelnaud-d'Auzan.

Lors de son discours, Philippe Beyries a remercié les conseillers municipaux des deux communes, qui ne se sont pas opposés à cette commune nouvelle et a précisé : « En mars 2016, 2017, 2018 et 2019, aucune augmentation ne sera demandée sur le vote des taux communaux. Les seules compensations fiscales obtenues pour ces trois années, compenseront largement les augmentations que nous aurions été amenés à faire. À titre personnel, le recours à l'impôt, n'est et ne sera jamais dans ma philosophie. » Philippe Beyries a signalé que l'agrandissement, à la salle de sport : « il est sur le point d'être terminé et que son inauguration est prévue pour le 10 avril. » Dans les jours à venir, à Castelnaud, le projet d'enfouissement et de renforcement EDF de la ligne haute tension se réalisera Le maire a poursuivi son discours en détaillant la suite des travaux, notamment la transformation de l'ancien casernement des pompiers, qui deviendra une salle de mairie. Le projet de rénovation du cœur de Labarrère prévoit 500 000 euros d'investissements. La dotation d'Etat pour les territoires ruraux a été demandée : « Nous avons déjà un retour de courrier favorable. » L'extension du cimetière avec son columbarium et son jardin du souvenir seront réalisés avant cet été. Une même opération sera réalisée au cimetière Saint Joseph de Castelnaud. Deux panneaux d'informations électroniques seront installés à Castelnaud, puis un autre à Labarrère.